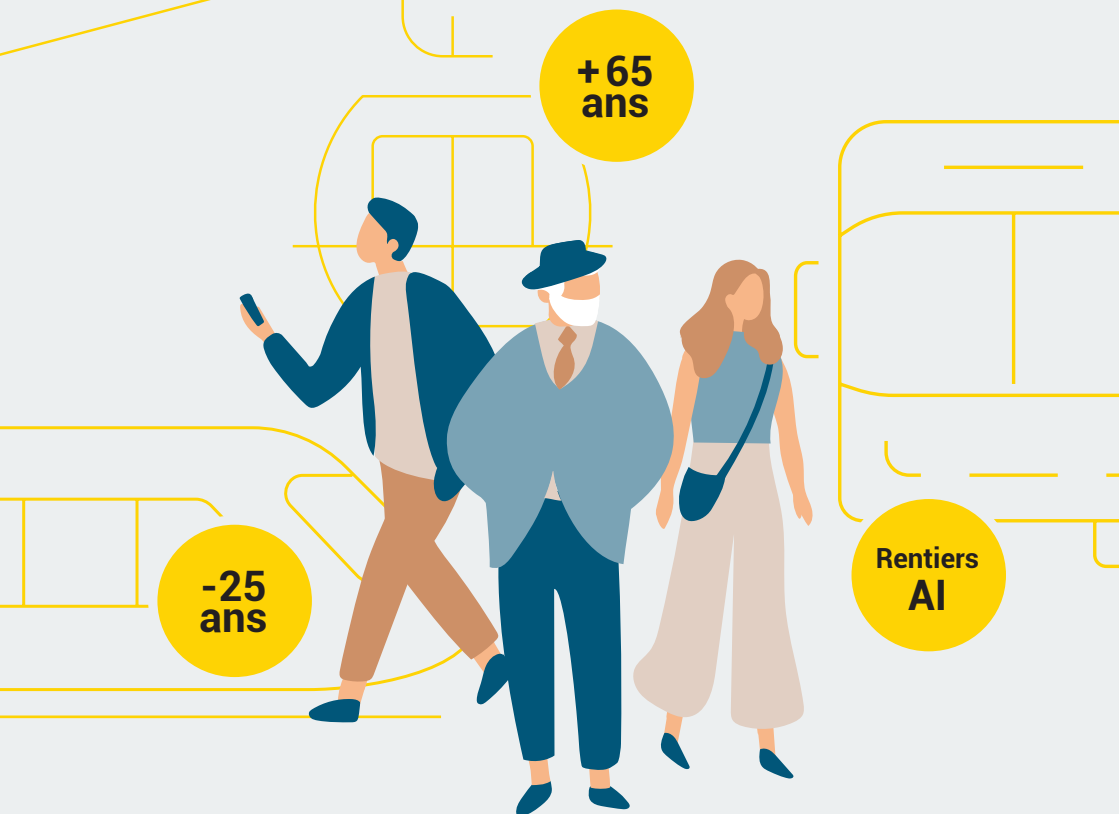




COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



TRANSPORTS PUBLICS OFFERTS

SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL,
DÈS LE 1^{er} JUIN 2024

À QUI S'ADRESSE CETTE OFFRE ?

À toutes les personnes domiciliées à Val de Bagnes de moins 25 ans, de plus de 64 ans pour les femmes, de plus de 65 ans pour les hommes, ou qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité.

QUELS SONT LES TRAJETS CONCERNÉS ?

Tous les trajets en transport public à l'intérieur du territoire communal (point de départ et point d'arrivée sur la Commune).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



EN BUS

Présentez votre carte d'identité et votre carte de légitimation* (carte bleue/www.valdebagnes.ch/prestations/73576) au chauffeur à votre montée dans le bus.



EN TÉLÉCABINE LE CHÂBLE ↔ VERBIER

1. Présentez votre carte d'identité et votre carte de légitimation* (carte bleue/www.valdebagnes.ch/prestations/73576) aux points de vente de Téléverbier et achetez au prix de CHF 5.– un forfait nominatif.
2. Scannez votre forfait nominatif aux bornes d'accès à chaque trajet.



EN TRAIN ÉTIEZ ↔ LE CHÂBLE

Achetez vos tickets et faites-vous rembourser au guichet communal du Châble, sur présentation des tickets de train concernés, de votre carte d'identité et de votre carte de légitimation* (carte bleue/www.valdebagnes.ch/prestations/73576).

* Ou carte d'invalidité

En cas de questions

Service de l'aménagement du territoire et de la mobilité:
tél. 027 777 11 06 ou at@valdebagnes.ch